



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

05 FEV. 2009

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE



Site d'Aix-en-Provence  
10, avenue de la Cible  
13626 AIX-en-PROVENCE cédex 1  
☎ 04 42 37 54 32  
04 42 37 54 08

COMMUNAUTÉ URBAINE  
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE  
N° de dossier : 09/0102528A  
Courrier arrivé le : 04 FEV. 2009  
Original à : DDE  
Copie à :

7300

DUFH  
JLZ

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

**AVIS DU DOMAINE**

(Valeur vénale)

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 - Décret n° 86-455 du 14 mars 1986-Loi n° 95-127 du 8 février 1995  
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

Avis n° 2009-102V0004

Evaluateur : Christian GREGOIRE

Réception sur rendez-vous

1. Service consultant : MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

2. Date de la consultation : Lettre du 24/12/2008 reçue le 05/01/2009

3. Opération soumise au contrôle :

Estimation de la valeur vénale de la parcelle cadastrée AR 208 sise à l'angle de l'avenue du Raumarin et du Bd Paul Raphel à Saint Victoret en vue d'une cession éventuelle ;

4. Propriétaire : MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Parcelle de terrain d'une superficie de 10332 m2, de bonne planimétrie et non aménagé, bien desservi

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :

Zone : UE 1 zone à caractère industriel, commercial et artisanal exclusivement

COS : NR

6. Origine de propriété : /

7. Situation locative : Libre de toute occupation ou location

DUFH Arrivées le : - 5 FEV. 2009

FONC	: SF
URBA	:
EIC	:
HAB	:
DIRECT	:
COMPTA	:



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

0

**9. Détermination du prix:**

La valeur vénale des emprises est de l'ordre de 400 000 € H.T.  
(QUATRE CENT MILLE EUROS HORS TAXE)

**11. Réalisation d'accords amiables :/**

**12. Observations particulières :**

- L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'**1 an**.
- L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques . En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Aix-en-Provence, le 30 janvier 2009

Pour le Trésorier Payeur Général,  
Par délégation,

**l'Inspecteur Principal**

**Michèle GAUCI-MAROIS**

